



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fiche départementale - Loire (42)

Les ICPE du département

- 8 sites Seveso (7 Seveso seuil bas, 1 Seveso seuil haut)
- 49 installations relevant de la directive IED
- 32 carrières
- 384 km de canalisations de gaz naturel



Les chiffres clefs 2022 de l'inspection

Bilan des contrôles

- | | | |
|--|---|----------------------------|
| • 199 inspections de sites industriels | • 10 inspections d'appareils à pression | • 35 mises en demeure |
| • 37 contrôles inopinés de sites industriels | • 9 inspections de canalisations | • 1 amende |
| | | • 3 astreintes financières |

Bilan de l'instruction

- | | |
|--|--|
| • 7 décisions sur des dossiers soumis à autorisation | • 4 décisions sur des dossiers soumis à enregistrement |
|--|--|

La protection des riverains

Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

- 1 PPRT en vigueur,
- 4 logements diagnostiqués pour des travaux de renforcement du bâti (sur 5).

Focus sur une action récente : des travaux pour réduire les émissions atmosphériques d'une verrerie

La verrerie de Veauche est spécialisée dans la **fabrication de bouteilles pour l'alimentation**. L'usine comporte 2 fours mixtes (gaz naturel et fuel) alimentant 7 lignes de fabrication. Elle emploie 280 personnes et fonctionne 24h/24h, 365 jours par an. La verrerie est implantée dans un environnement qui s'est façonné à son contact. L'urbanisation s'est développée progressivement autour du site. Le site est autorisé à une production journalière de 600 t/j et est soumis à la directive IED concernant notamment les sites ayant les rejets atmosphériques les plus importants. L'inspection procède à un suivi documentaire régulier (notamment les résultats des autosurveillances air) et réalise au minimum une inspection annuelle sur le site.

Suite à la dégradation de l'état d'un four, **les valeurs limites des émissions atmosphériques se sont dégradées**. La démarche de l'exploitant a été d'engager **une succession de travaux** permettant de lever les non-conformités

prises en évidence par l'inspection. Des travaux de réfection du four ont eu lieu après l'investissement de 20 M€ et ont également permis de passer à une combustion 100 % gaz. Cette amélioration du process n'a pas suffi à améliorer les rejets en oxydes d'azote. C'est pourquoi l'exploitant a alors modifié son **système de traitement des fumées** (système DéNOx), d'un montant de 2 M€. Avec la modernisation des installations, l'émission annuelle de 60 tonnes d'oxydes d'azote mais également de 40 tonnes d'oxydes de soufre sera évitée (amélioration du système d'injection de chaux).

Un travail collaboratif entre l'exploitant et l'inspection a permis de résoudre les problèmes les uns après les autres.

Le prochain chantier restera l'instruction d'un dossier d'autorisation environnementale afin de mettre à jour l'arrêté d'autorisation du site, permettant de prendre en compte les évolutions techniques mais également l'augmentation du volume de production.